

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 5 du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation 26/08/2016

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Catherine, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, DUCOURNAU Nadine, SAURA Michel, GARD Daniel, COVIAUX Christian, Marc DUPERRIN, FAUCHE Mauricette, ROUSSEAU Michèle, LE TALLEC Carine, BERGEON Gilles, TRILLES Carine, HERR Severine,

ABSENTS EXCUSES : LANNES Jean-Louis
SANCHEZ Martine qui donne pouvoir à FAUCHE Mauricette

SECRETAIRE : LE TALLEC Carine

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 04/07/2016. Adopté à l'unanimité

TRAVAUX BATIMENTS

M. DUMONT fait le point sur les travaux réalisés aux bâtiments communaux

CANTINE :

Travaux terminés,
Inauguration vendredi 7/10/2016 à 17 h

SELF

Belle réussite, bonne insonorisation, convivial et les enfants sont très contents.
Petit embouteillage pour débarrasser, les membres de la commission souhaitent une table de tri supplémentaire ainsi que 6 grilles pour l'armoire positive. Le conseil accepte ces achats à l'unanimité et la dépense est prévue au budget.

Wc

Travaux terminés et qui donnent satisfaction à l'école maternelle, remerciement du corps enseignant.

COUVERTURE TERRAIN TENNIS

Suite au refus du permis de construire et après un entretien avec le capitaine des pompiers il est décidé d'abandonner le sas reliant le court de tennis au club house.
De ce fait, le permis devra être redéposé avec une défense incendie suffisante
Aussi il est décidé de mettre en place une- Citerne souple, devis d'Aquitaine Géomembrane HT 3 995 TTC 4 794 € + Plateforme à prévoir ainsi que la clôture.
Le conseil accepte ces travaux et charge le Maire de faire le nécessaire.

2016/83 -MAITRE D'ŒUVRE ET SPS COUVERTURE TENNIS

Après un large débat il est décidé de confier à un maître d'œuvre en plus de la réalisation des plans le suivi du chantier et la mission SPS.

M ROUX donne le résultat des propositions reçues :

KRZAN : 11 %

FERROU : 10.5 %

DUCRAUX : 10 % + SPS 1%

Après délibération et à l'unanimité des présents le Conseil porte son choix sur M. DUCRAUX, moins disant et charge le maire de négocier au mieux ses honoraires assez élevés pour le chantier qui ne durera dans le temps qu'un à deux mois.

2016/84 -APPEL D'OFFRES COUVERTURE TENNIS

Suite au refus du permis de construire, le conseil est obligé d'annuler l'appel d'offres en cours et de relancer celui-ci sur de nouvelles bases en procédure adaptée. Après délibération, le conseil municipal déclare sans suite cet appel d'offres.

Vu le montant de ce projet estimé à 250 000 € HT Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure adaptée, et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui après une mise en concurrence, par courrier aux entreprises déjà contactées et sur un journal d'annonces légales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS,
- D'autoriser M le Maire à signer le marché.

BUREAU DE CONTROLE

Le conseil décide de faire appel à un bureau de contrôle et charge le maire d'une mise en concurrence.

STRUCTURE JEUX MATERNELLE

Mme DUPIELLET rend compte au conseil de son entretien avec le représentant de la Société HUSSON INTERNATIONAL, M GARCIA et la directrice Mme GLAESNER pour la mise en place d'une structure de jeux extérieurs à la maternelle.

Elle donne lecture des devis reçus d'HUSSON INTERNATIONAL soit pour 1 tour 8 059.84 €, pour 2 tours 15 142, 44 € et 3 tours 20 611.39 € TTC, les modules sont évolutifs et garantis.

D'autres devis sont en attente pour une mise en concurrence.

M ROUX rappelle, que plusieurs jeux ont déjà été mis en place et enlevés suite au passage de la commission de sécurité.

M GARD pense que l'on peut trouver moins cher ...

COLUMBARIUM

Le maire indique que 2 cases seulement sont disponibles à la vente, aussi il demande l'avis du conseil sur un éventuel agrandissement.

Le conseil est favorable à cette proposition et charge la commission du dossier.

M FUSEAU propose de se rapprocher de ST LAURENT D'ARCE qui a récemment fait des travaux.

VOIRIE ST URBAIN

Après la visite de M DUBOIS du Centre Routier Départemental le 2 septembre dernier, et suite à une pétition des habitants de ST URBAIN qui est lue en conseil municipal, MM ROUX et COVIAUX proposent au conseil un aménagement sur 2 voire 3 années.

Les plans sont présentés et l'ensemble du conseil à l'unanimité des présents est favorable au projet.

Dans un premier temps d'ici fin 2016, sont prévus 2 panneaux lumineux réutilisables « RADARS PEDAGOGIQUES », un marquage au sol de couleur ainsi que 4 bandes axiales de l'entrée jusqu'à la sortie de l'agglomération, les peintures sol aux arrêts de bus, des haies basses en arbustes.

En 2017 pourraient être réalisés suivant le budget : la création de passages piétons, des chemins piétonniers latéraux, des panneaux 30 + dos d'âne et la création de plateau ralentisseur (avec le risque de fortes nuisances sonores pour les riverains).

L'estimation totale de ce projet est de l'ordre de 48 000 €.

Le conseil propose une réunion avec les habitants de ST URBAIN pour présenter le projet.

2016/85 -VENTE TERRAIN DE BOURGEAU

M le Maire donne lecture au conseil du courrier de Anne MICHEL et Eléonore BOURGOIN, orthophonistes sur PUGNAC et qui souhaitent une révision du prix de vente du terrain Lot A de Bourgeau cadastré section ZI n° 336, mis en vente à 55 000 €.

Afin de pérenniser et favoriser l'installation d'une 3^{ème} orthophoniste sur PUGNAC, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents décide de proposer ce lot à 47 500 €

La viabilisation restant à la charge des acheteurs.

Les Domaines ayant estimé ce lot à 52 000 €, le conseil municipal décide de passer outre mais souhaite passer l'acte de vente avant la fin de la validité du document soit décembre 2016.

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente, et charge Me SEPZ D'établir l'acte correspondant.

Le document d'arpentage à la charge de la commune sera réalisé par le cabinet OGEO.

THEATRE SEUL EN SCENE « De fil en aiguille », voilà ma bobine

Mme DUPIELLET présente la demande de Jérôme PINTE pour un spectacle seul en scène sur PUGNAC. Après délibération et à l'unanimité des présents, malgré la qualité du spectacle, le conseil municipal ne peut donner une suite favorable à cette demande qui est inadaptée pour PUGNAC.

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BULLE D'AIR

Severine HERR donne lecture du courrier reçu de Bulle D'air, cette association souhaite continuer à apporter une aide pédagogique ainsi que des activités artistiques et culturelles encadrées par des parents bénévoles et des animateurs professionnels, aux enfants de PUGNAC. Aussi une subvention exceptionnelle de la commune leur serait nécessaire. Mais suite à un changement de bureau, les dossiers de subvention n'ayant pas été déposés à temps, cette association manque de financement pour pouvoir pérenniser ses actions.

Mickael FUSEAU confirme que cette association sera accompagnée en 2017 par le Département et la CAF.

Après un large débat et un vote favorable à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à cette association.

2016/86 Le conseil charge le maire de prendre la DECISION MODIFICATIVE nécessaire soit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6226 : Honoraires	1 500.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		1 500.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 500.00 €		
Total	1 500.00 €	1 500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Mme FAUCHE demande si dans le cas où l'association serait en positif en 2017, elle pourrait rembourser la commune.
Ceci étant une aide exceptionnelle, à ce jour aucune autre association n'a remboursé la commune.

CHAT S ERRANTS

La loi oblige les communes à faire stériliser les chats errants sur leur territoire, la Société TRANS AMIS n'intervenant plus pour les chats. De nombreuses plaintes de PUGNACAIS ont été enregistrées.

A près un large débat, le conseil municipal décide d'engager une procédure de stérilisation Pour les chats errants.

Le maire doit contacter le vétérinaire de PUGNAC, le Docteur SOURBET, pour ses meilleurs tarifs, les associations contactées n'ayant plus de place actuellement.

YOGA

Le maire informe le conseil d'une demande reçue de Mme ARNAUD Sande, Présidente d'une association sur BERSON pour des cours de Yoga sur la commune.

Le conseil est favorable à sa demande en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes. En contrepartie, il sera demandé l'animation d'une séance de yoga durant les TAP du vendredi après-midi sinon le tarif de la salle des fêtes sera appliqué.

2016/87 -MODIFICATIONS COMMISSIONS

Le maire transmet la demande de Carine LETALLEC qui souhaiterait intégrer d'autres commissions, vu la disparition de certaines en fin d'année 2016 en même temps que la CDC de Bourg.

M le Maire la rassure, les syndicats existeront toujours.

Après délibération et à l'unanimité des présents Carine LETALLEC intègre la commission scolaire.

2016/88 -AFFAIRE DEGAIL - AIRE DE RETOURNEMENT

Le maire informe le conseil que le permis de construire a été accepté à M. DEGAIL Michel et de ce fait le conseil municipal après délibération et l'unanimité des présents accepte la proposition de M. et Mme DEGAIL Michel de céder à la commune pour l'euro symbolique une partie de leur terrain cadastré section ZP n° 47 (de 15mx10). Un document d'arpentage devra être effectué chez OGEO à ST ANDRE DE CUBZAC et la commune s'engage à prendre en charge les frais de géomètre, de notaire, la mise en place de poteaux et clôture identiques à l'existant, le déplacement du compteur d'eau et le busage du fossé avec remblaiement. Cette opération est effectuée à la demande du SMICVAL afin de continuer à assurer le ramassage des ordures ménagères dans l'impasse des Greliers (les marches arrière étant interdites).

2016/89 -DEMANDE PRET DE LIVRES POUR LANSAC

Le conseil municipal après délibération, accepte la demande de la commune de LANSAC pour le prêt de livres de Bibliothèque dans le cadre de leur TAP.

Une convention sera établie entre les deux communes.

DIVERS

*Françoise DUPIELLET, avise le conseil :

-d'une pièce à la salle des fêtes le samedi 1/10/2016 à 20 h 30 du THEATRE DU CONTEUR ET FX PRODUCTION, animation gratuite pour la commune. Paiement au chapeau.

- d'un atelier Théâtre le 8/10 à la salle des fêtes BAZAR d' IMAGES de la Compagnie Imagine

- de la lecture de lettres d'un Poilu de TAURIAC lors de la cérémonie 11/11 par La compagnie IMAGINE

Françoise DUPIELLET propose à la commission de commencer à travailler sur le bulletin municipal.

Elle indique qu'elle commence à avoir des réservations sur le Salon du Chocolat.

ET propose le marquage de jeux au sol à l'école élémentaire.

- Marc DUPERRIN indique que le THEATRE répètera dorénavant le vendredi soir et non plus les mardis soirs.
- Mickaël FUSEAU rappelle le don de Mme LE PICARD à la commune et souhaite pour la remercier que la commune donne son nom à un édifice, peut-être à la future bibliothèque. Il demande au conseil d'y réfléchir.
- Michèle ROUSSEAU invite le conseil à la prochaine réunion de SYNERGIES à la Popote sur le thème « Le travail comme conquête » Une participation de 2 € sera demandée pour l'intervenant et les personnes présentes pourront réserver leur repas à la Popote.

Elle demande au Maire les dernières informations sur les nouvelles appartenances à la CDC. Le maire confirme 7 communes dans le Blayais et 8 dans le Cubzaguais.

- Mauricette FAUCHE indique que les travaux financés par LOGEVIE de remise aux normes des cuisines de la RPA sont terminés, toutefois les résultats ne sont pas satisfaisants, beaucoup de malfaçons.
- Elle souligne son inquiétude pour le devenir de l'Association et rappelle que sans subvention l'association ne pourra assumer les charges.

M LE MAIRE précise que ces problèmes seront abordés à la réunion du 29/09 à la CDC.

- Michel SAURA souligne qu'il ne faut pas croire ce qui est dit dans les journaux, notamment l'article dans HAUTE GIRONDE sur ST URBAIN (les accidents sont plus nombreux qu'annoncés, erreur sur les voiries ...)

Il informe le maire que Claude MARTIN doit adresser à la commune une nouvelle lettre quant à la sécurité de Cocu et demande un aménagement adapté (les biter ^{plus en} plastique sont déjà hors service..) M le maire précise qu'il a défendu auprès du Centre Routier ces problèmes. Des travaux de réfection de voirie seront prévus en 2017 (abords et bande de roulement) et peut-être un nouvel aménagement en fonction du budget.

- Daniel GARD informe le conseil des branchements sauvages des forains lors de la fête alors que tout avait été pensé pour eux. Il faudra qu'ils donnent sans faute pour l'année prochaine La puissance et le câblage (intensité et pôle) qui leur est nécessaire pour leur venue, car il y a eu vol d'énergie encore cette année. Carine LETALLEC réitère son incapacité à pouvoir obtenir ces renseignements... et transmet leur menace de ne plus venir sur la commune... cette année déjà la chenille a préféré s'abstenir. Elle déplore ce chantage et craint pour la continuité de la fête.

*Daniel GARD rend compte au conseil du travail de la commission sur la future bibliothèque, L'ensemble des besoins a été listé. Afin de déposer des dossiers de subventions un chiffrage est maintenant nécessaire.

Mickael FUSEAU rappelle que rien n'est prévu dans l'immédiat au budget et que ce dossier sera étudié lors du budget 2017. La commission en est bien consciente.

Contact sera pris avec M. DUCRAUX, pour lui présenter le dossier et le faire chiffrer.

- Severine HERR demande si BULLE D'AIR pourrait avoir un emplacement au Salon du Chocolat. Cette demande risque de créer un précédent aussi le conseil ne peut y donner une suite favorable. Elle a pu constater à ST PAUL DE BLAYE que la commune bénéficiait du Label « Territoire Bio Engagé » et souhaiterait que PUGNAC en bénéficie, 2 critères sont nécessaires 6 % de surfaces bio cultivées ou 20 % de produits bio au menu de la cantine. Catherine COUPAUD précise que la cantine se sert déjà en produits bio. Gilles BERGEON est sceptique sur les cultures bio.. Le conseil adhère à cette demande et charge Severine HERR du dossier. Pierre MAGNOL est tout à fait favorable à ce Label supplémentaire pour PUGNAC.

Mickaël FUSEAU et Jean ROUX regrettent que les élus de la Haute Gironde n'aient jamais voulu prendre en charge ce dossier, il n'y a pas d'entente alors qu'il y aurait des économies à faire.

- Nadine DUCOURNAU rappelle le concert à l'église de Lafosse le samedi 10/09/2016 et signale des voitures mal stationnées sur le site de cette église.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30.